



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – Mrs MONTEIRO-BRAZ - TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI – Mrs Jean-Marc TRUFFET - DUPUY – Mmes STABLEAUX - COGNARD – Mrs DEMEZ – ABRY – Mme CHAL – Mrs ZANATTA – GARIN – Mme AVON - M. DULAC – Mme LABORIER – M. CLEVY – Mme ORSO-MANZONETTA MARCHAND - M. BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – M. Nicolas TRUFFET.

Absents excusés : Mme BONANSEA qui a donné pouvoir à M. MONTEIRO-BRAZ - Mme DUMAINE qui a donné pouvoir à Mme CINTAS – Mme SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme STABLEAUX – M. LOPES qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc TRUFFET – M. TAIX – Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE- Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. DULAC – M. HECTOR qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER – Mme CHARVIER qui a donné pouvoir à M. Nicolas TRUFFET.

Mme Ingrid CHAL a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-04-04

Nature : 2. Urbanisme – 2.2.2. Projets d'équipements et de voiries

Objet : Programme de construction ilot des Tours

Bilan et clôture de la concertation au titre des articles L300-2 et R300-1 du Code de l'urbanisme

Rapporteur : M. Jean-Marc TRUFFET, Adjoint au Maire

Les travaux du secteur Ecoles / Tours / Montpelaz vont requalifier tout ce quartier du centre-ville par le réaménagement des espaces publics.

Au sein de ce secteur, se situe « l'ilot des Tours » d'une surface d'environ 4 000 m² circonscrit par la rue Montpelaz, la rue des Tours, la place Joseph Joffo et le chemin des Ecoliers.

Sur ces terrains en cours d'acquisition par la Commune, il est prévu des logements qualitatifs et diversifiés qui viendront contribuer au renouveau du quartier.

Un programme de construction est en cours d'élaboration de manière à lancer une consultation auprès des promoteurs pour le réaliser.

Cette opération sera mise en œuvre de manière concomitante avec l'aménagement de la rue des Tours afin d'ajuster le gabarit et la physionomie de cette voie aux enjeux de desserte des logements.

Le programme de construction prévoit un ensemble mixte de logements :

- une résidence jeunes actifs d'environ 35 logements de type T1, T1 bis (action n° A2 du programme Action Cœur de Ville),
- un ensemble d'environ 31 logements en accession à la propriété.

Les stationnements clos et couverts seront à mutualiser entre les deux natures de logements.

Par délibération n° 2021-08-09 en date du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a mis en place une première phase de concertation sur ce projet de construction avec les éléments du programme en vue de dresser un bilan provisoire et ajuster le programme.

Cette première phase de concertation s'est déroulée de la manière suivante :

- Mise à disposition du dossier en Mairie « Programme de construction ilot des Tours » et sur le site internet sur la période du 17 janvier au 17 mars 2022 inclus avec un registre en Mairie disponible pour consigner les observations pendant toute cette période.
- Mise en place d'une adresse électronique dédiée à cette concertation - « concertation-ecoles-tours-montpelaz@mairie-rumilly74.fr » - sur le site de la Commune pendant cette période pour permettre au public d'adresser par courriel ses observations.
- Concertation des organismes suivants :
 - o Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement (CAE),
 - o DRAC / UDAP,

Le bilan joint en annexe présente le détail des modalités, l'ensemble des observations, remarques et l'analyse complète de celles-ci avec les réponses apportées par la Commune.

Au terme de la concertation, très peu d'observations ont été émises. De manière générale, il convient de rappeler que le projet global d'aménagement du secteur Ecoles / Tours / Montpelaz a fait l'objet d'une concertation importante de la population entre 2019 et 2021 dans laquelle était évoquée la construction de programmes de logements ; elle se fait donc dans un contexte où les intentions de constructions sur cet ilot par la collectivité sont connues depuis plusieurs années. Par ailleurs, cette concertation complémentaire sur l'ilot des Tours ne concerne qu'un ilot d'une surface très limitée.

Au vu de l'analyse des observations lors de la concertation publique, le programme de constructions n'est pas remis en cause. Simplement, quelques points seront précisés dans le cahier des charges de consultation des promoteurs. La Commune, en lien avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (au titre de sa compétence Habitat notamment), va affiner le projet.

Enfin, concernant la concertation publique, une dernière phase de concertation de la population sera définie dans les mois qui viennent par délibération du Conseil Municipal. Il est proposé, dans cette attente, de laisser ouvert un registre d'observation en mairie (au service Urbanisme – Foncier) pour les personnes qui souhaitent s'exprimer. Une fois le ou les constructeurs retenus, une phase de concertation sera réactivée portant sur un projet plus précis à partir d'une vraie vision architecturale du projet. Un bilan définitif de la concertation sur ce projet sera alors établi au terme de cette dernière phase.

La commission « Développement du territoire » a débattu de ce dossier lors de sa réunion en date du 24 mai 2022.

A l'issue de cette concertation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONSTATE que cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies.

APPROUVE le bilan de concertation préalable provisoire sur le programme de construction tel qu'exposé et figurant en annexe.

DIT que le bilan de concertation sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

LAISSE ouvert un registre d'observations en mairie (service Urbanisme – Foncier) pour les personnes qui souhaitent s'exprimer, dans l'attente que de nouvelles modalités de concertation soient définies sur ce projet.

DIT que la délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20220602-2022-04-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Affichage : 09/06/2022

Le Maire, Christian HEISON

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian HEISON



